

LE CONFLIT ARMÉ INTERNE COLOMBIEN

UNE RÉALITÉ AUX CONTOURS IMPRÉCIS

01 QUELLES SONT LES ORIGINES DU CONFLIT ?

Bien qu'il soit entendu que le conflit armé colombien est l'un des plus longs de l'histoire contemporaine, son point de départ ne fait pas l'unanimité. Alors que plusieurs sont d'avis que la guerre tire son origine des épisodes de violence qui ont marqué la rivalité opposant les partis politiques traditionnels (libéral et conservateur) pendant les années 40 et 50 – et notamment l'assassinat du candidat libéral à l'élection présidentielle de 1948 – d'autres estiment que le conflit a véritablement démarré pendant les années 60, à la faveur de l'apparition des premiers mouvements organisés de guérilla d'obédience marxiste.

La Colombie était et demeure un pays profondément inégalitaire. L'accès aux ressources et la répartition des richesses qu'on en tire ont nourri le sentiment d'aliénation des secteurs les plus pauvres de la société colombienne, et notamment du milieu rural, et expliquent l'émergence de mouvements rebelles.

02 QUELLES SONT LES PARTIES IMPLIQUÉES ?

Ce conflit se distingue par la multiplicité des acteurs impliqués. En effet, au fil des années, se sont opposées les entités étatiques chargées du maintien de l'ordre (forces armées régulières et corps de police), différents mouvements armés rebelles (guérilla), des milices paramilitaires dites d'« auto-défense » et des groupes criminels se consacrant à différents trafics illicites (drogue, armes, personnes). On pourrait également inclure dans cette liste les appuis de ces groupes au sein de la classe politique et de l'élite économique, dont l'apport a permis au conflit de perdurer et de s'aggraver. Le tableau s'avère encore plus complexe en raison des alliances ponctuelles que plusieurs de ces groupes ont conclues entre eux à différentes époques.



03 QUAND SONT-ELLES NÉES LES FARC ?

On fait généralement remonter la naissance des Forces armées révolutionnaires de la Colombie – Armée du peuple (FARC-EP) à 1964, au moment où l'armée régulière a lancé sa première offensive majeure en vue de reprendre le contrôle des zones autonomes qui avaient été créées par des militants communistes dans le but de soustraire ces territoires de l'autorité du gouvernement central qui, à leur avis, leur était hostile. La répression à laquelle s'est livrée l'armée pendant cette opération a convaincu plusieurs de ces militants de la nécessité de la lutte armée. Ce n'est toutefois qu'en 1966 que furent formellement fondées les FARC-EP.

04 LES FARC SONT-ELLES L'UNIQUE GUÉRILLA COLOMBIENNE ?

Les FARC-EP ne sont pas l'unique incarnation de la rébellion en Colombie. L'Armée de libération nationale (mieux connue sous son acronyme espagnol « ELN »), qui fut également fondée pendant les années 60, est toujours active, bien qu'elle ait annoncé son intention d'initier des pourparlers de paix avec le gouvernement. Par le passé, d'autres mouvements guérilleros ont déposé les armes à la faveur d'accords de paix. C'est ainsi que, par exemple, le Mouvement du 19 avril (M-19), et l'Armée populaire de libération (EPL) se sont formellement démobilisés en 1990, dans le cadre d'un processus qui a donné lieu à une Assemblée constituante et a abouti à l'adoption de la Constitution de 1991, toujours en vigueur. Les FARC-EP représentent toutefois la formation insurgée la plus puissante et la mieux organisée à envisager de déposer les armes.

5. QUI SONT LES FORCES PARAMILITAIRES ?

Les forces paramilitaires sont des groupes armés irréguliers composés de civils, qui furent au départ créés par décret gouvernemental en 1965 pour appuyer l'armée colombienne dans ses actions antisubversives. Au cours des années 1980, ces groupes dits d'« auto-défense » ont gagné en puissance et se sont mués en troupes de choc se livrant au trafic illicite et à des exactions à l'endroit des civils accusés de soutenir la guérilla.

Le phénomène du paramilitarisme a atteint son apogée au tournant du siècle, lorsque la quasi-totalité des unités actives dans différentes régions se sont fédérées au sein des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) et ont étendu leur présence dans tout le pays.

Les paramilitaires sont responsables de la majorité des violations graves des droits humains commises pendant le conflit armé. Plusieurs membres de la police et de l'armée et représentants politiques ont collaboré avec les paramilitaires ou ont permis qu'ils commettent ces violations.

Dans le cadre du processus de démobilisation des paramilitaires lancé par l'ancien président Alvaro Uribe, la *Loi justice et paix* a été adoptée en 2005. Cette loi incite les paramilitaires responsables de violations de droits humains à reconnaître leur responsabilité dans la commission de crimes, et à contribuer à l'établissement de la vérité et au démantèlement des organisations paramilitaires en échange de peines réduites.

Au cours des dernières années, on assiste à l'émergence de groupes criminels impliqués dans des activités illégales de commerce de drogue, dont les zones d'influence recoupent en grande partie celles des AUC avant leur démobilisation formelle. Ils sont d'ailleurs considérés par plusieurs comme les héritiers de ces groupes paramilitaires, et seraient à l'origine de plusieurs attaques perpétrées contre les défenseurs de droits humains.



06 QUELLES SONT LES RÉPERCUSSIONS DU CONFLIT ARMÉ SUR LES DROITS HUMAINS ?

Depuis plus de 50 ans, le conflit armé colombien a causé une multitude de violations graves des droits humains qui ont affecté de différentes façons des millions de victimes, et qui restent pour la plupart impunies. Les populations civiles, en particulier dans les zones rurales, sont les principales victimes de ce conflit qui a causé la mort de plus de 200 000 personnes, dont environ 80% étaient des civils.

265 708 PERSONNES ASSASSINÉES

DES MILLIERS DE MASSACRES AYANT FAIT DE
NOMBREUSES VICTIMES

PLUS DE **46 000** CAS DE DISPARITIONS FORCÉES

7 446 404 PERSONNES DÉPLACÉES

PLUS DE **32 000** VICTIMES D'ENLÈVEMENTS

11 467 MORTS OU HANDICAPS CAUSÉS
PAR DES MINES ANTI PERSONNELLES

26 644 VICTIMES DE CRIMES CONTRE LA LIBERTÉ ET
L'INTÉGRITÉ SEXUELLE

7 557 MINEURS RECRUTÉS DE FORCE

PLUS DE **10 800** CAS DE TORTURE

*SOURCES : CENTRE NATIONAL DE MÉMOIRE HISTORIQUE ET REGISTRE UNIQUE DES VICTIMES

Le conflit est caractérisé par une grande disparité régionale, ayant été localisé principalement dans les zones rurales. Les villes ont accueilli des millions de déplacés et ont été la scène d'autres types de violences. Ces violations répétées plongent les populations civiles dans des situations de vulnérabilité et les poussent à chercher refuge ailleurs. La Colombie est le pays d'Amérique latine d'où sont originaires le plus grand nombre de réfugiés et est l'un des pays où l'on retrouve le plus de personnes déplacées internes au monde, soit plus de 6 millions de personnes.



Projet réalisé par :



Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est ou a été active dans plus de 20 pays.



www.asfcanada.ca



www.facebook.com/asfcanada.ca



www.twitter.com/ASFCanada - #PazColombia

avec le soutien financier de :



Global Affairs
Canada

Affaires mondiales
Canada

dans le cadre d'un projet avec :

Avocats Sans Frontières

Une première version de cette fiche d'information a été élaborée en 2016 avec l'appui de l'Union européenne et du gouvernement du Canada. Le contenu de cette publication est de l'unique responsabilité d'Avocats sans frontières Canada et ne reflète pas nécessairement la position du gouvernement canadien ou de l'Union européenne